

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(12\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 26 novembre 1872](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 26 novembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 novembre 1872](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : sur l'expertise de la valeur des usines en 1863 et 1872. Sur l'affaire Moine : Godin pense que la jurisprudence relative aux prudhommes est incertaine et qu'il serait prudent qu'il se désiste de son appel ; il voudrait se rendre à Vervins pour l'audience pour expliquer lui-même au tribunal comment Moine a quitté son établissement dans des conditions déplorables.

NotesLa lettre est signée « Godin | 28, rue des Réservoirs ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Moine \[monsieur\]](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023



Nersailles 26 9th 98

Monsieur Larice,

Nous m'informez que les experts doivent commencer leurs opérations le 16 du mois prochain. Je ferais avec plaisir que vous vous mettiez le plus tôt possible au courant des documents que j'ai recommandé de rassembler pour faciliter leurs opérations dans les évaluations à faire des valeurs existantes en 1863 et de celles existant en 1878, à moins que contrairement à mon avis, vous ne pensiez pas que votre présence soit nécessaire dans leurs réunions.

Je vous m'excuse en tout

à ce sujet.

L'examen que j'ai fait de l'affaire Noire m'a fait voir que la jurisprudence est si incertaine en ce qui concerne les prod'hommes, que mon appel ne me paraît avoir rien de certain; il me semble donc qu'il seroit prudent si me desiste de cet appel. Mais ce qui me préoccupe c'est de savoir comment je pourrai me rendre à Nervins pour le jour de l'audience, ce qui me paraît nécessaire, car vous m'avez semblé croire que la demande de Noire avoit quelque fondement; tandis que cet homme a quitté mon établissement

dans les conditions les plus
déploables. Mais je comprends
que j'aurais besoin d'expliquer
cela moi-même au tribunal
pour former sa conviction.

Voyez donc à me dire com-
ment les choses pourront
s'arranger.

Agnez - je vous prie,
pourriez l'assurance de
ma parfaite considération.

Lucien
28 rue des Minimes.